

Mayotte: Atelier Égalité réelle outre-mer

Restitution

Présidence : Mme Ramlati Ali

Rapporteur : M Ibrahim ABOUBACAR

I - La stratégie d'égalité réelle pour l'outre-mer dans la République

qui soulève de nombreux espoirs dans les outre-mer doit tirer les leçons de 70 ans de développement économique et social des outre-mer et se donner les moyens d'aboutir aux résultats poursuivis: au risque de nouvelles déceptions dans 20 ans.

Les objectifs de long terme doivent être correctement appréhendés, les enjeux positionnés sur des périmètres et bassins géographiques pertinents.

Les dimensions majeures du développement durable doivent être au cœur des stratégies retenues tandis que la vie quotidienne des populations doit être correctement appréhendée au moyens de critères pertinents (chômage, niveau de prix, de revenus,...).

II - La notion de plan de convergence d'être approfondie. Il est important qu'ils soient adaptés à chaque territoire et qu'il prenne en compte pleinement les exigences de la proximité. Les modalités de leur élaboration sera à cet égard cruciaux et notamment le rôle qu'y joueront les EPCI ou les structures locales dans les territoires où il n'en existe pas ou peu d'EPCI.

La question des moyens qui seront mobilisés pour atteindre les objectifs de ces plans de convergence doit être posée. Il conviendra de les préciser: l'exemple de la politique du logement est éclairant à cet égard. L'objectif de 150 000 logements sur dix ans, au demeurant justifié, ne sera atteint que si des moyens nouveaux sont alloués.

Au delà des moyens budgétaires et financiers se pose également la question de l'adaptation des normes et des paramètres dans de nombreux domaines, ainsi que des adaptations législatives nécessaires à la mise sur pied des solutions appropriées tout en veillant à la cohérence des dispositifs mis en place.

III - L'égalité réelle avec l'hexagone passe par une vraie continuité territoriale. Question qui impacte jusqu'à des domaines vitaux tel la santé: tant que l'ensemble des soins offerts au niveau national ne seront pas disponibles dans nos collectivités, la prise en charge des patients passera toujours par des évacuations sanitaires sources d'inégalités structurelles dans nos systèmes de santé outre-mer et dans la prise en charge des patients.

IV - Il convient de souligner que ces inégalités existent au sein même de chaque collectivité et parfois de manière structurelle. L'exemple des fonctions publiques territoriales qui laissent coexister en leur sein quatre catégories d'agents correspondant à des réalités de traitements différents est caractéristique. Remettre de l'ordre dans ces domaines suppose parfois une remise en cause de nos pratiques collectives.

V - Pour prendre un exemple dans le département de Mayotte, celui du système éducatif s'impose.

Malgré les efforts de rattrapage entrepris, on a le sentiment que le fossé ne se comble pas entre la situation locale et les standards nationaux. Un plan Marshall en matière d'équipement scolaire est indispensable pour espérer envisager une égalité des chances à l'école pour tous les enfants de ce département.

Tels sont les principaux échanges de cet atelier.